



RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00593

Numéro SIREN : 383 228 889

Nom ou dénomination : ACCESS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2015 sous le numéro de dépôt 797

N°797 du
3.02.2015

ACCESS AUDIT

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 48.000 euros

**Siège Social : LA ROCHE SUR YON (85000)
52 Rue Jacques Yves Cousteau – Technopolis – Bât C**

RCS LA ROCHE SUR YON 383 228 889

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le quinze Janvier à 18 Heures, sur convocation de la gérance, les associés se sont réunis au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un cogérant ;
- Formalités de publicité, pouvoirs.

TOUS LES ASSOCIES SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE, SAVOIR :

- **Monsieur Daniel ZOONEKYNDT**, propriétaire de
UNE part, ci 1 Part
- **La société « ACCESS & ASSOCIES »**, propriétaire de
DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT
QUATORZE parts, ci 2.994 parts
Représentée par Monsieur Olivier CHARRIER
- **Madame Valérie ANDRE**, propriétaire de
CINQ parts, ci 5 Parts

L'Assemblée, réunissant la totalité des associés possédant les 3.000 parts de 16 euros chacune formant le capital social de 48.000 euros est régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Monsieur Daniel ZOONEKYNDT, gérant de la société, préside la séance.

oc 02

Monsieur ZOONEKYNDT déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des associés dans les délais fixés par la loi et les règlements.

Il déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des associés dans les délais fixés par la loi.

Il lui est donné acte de ces déclarations.

Il déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Après en avoir délibéré, la collectivité des associés décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} Janvier 2015 :

- **Monsieur Olivier CHARRIER**
Demeurant aux SABLES D'OLONNE (85100) 4 Rue Michel Bigois
Né aux SABLES D'OLONNE (85100) le 17 Octobre 1956

Monsieur Olivier CHARRIER devra consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il disposera à ce titre des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

En rémunération de ses fonctions de gérant de la société, Monsieur CHARRIER aura droit à un traitement qui sera fixé ultérieurement par délibération des associés.

D'ores et déjà, Monsieur Olivier CHARRIER a droit au remboursement de ses frais de voyage et de déplacement engagés par lui dans l'intérêt de la société conformément à son objet social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Olivier CHARRIER, présent à la réunion, déclare accepter expressément leurs fonctions et n'être l'objet d'aucune incompatibilité l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

ol

p2

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera, les formalités de publicité requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Bon pour acceptation de
mes fonctions de co-gérant

